### Séance du 19 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf janvier, à vingt-heure, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de : M. Michel COUTELLE Maire. Etaient présents : Mmes et Mrs : Jacky Bassereau, Jean-Paul Coquille, José Albesa, Catherine Beautemps-Joly, Mickaël Feuvrier, André Fournier, Solène Loyer, Anne Molard.

Absents excusés : Mr Loïc Poupin. Mme Loyer a été nommée secrétaire.

2018-01-d1

#### Vote des subventions 2018

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2018 :

11	meipar decide d'accorder les subventions survantes	pour rannec 2010.
	Animation Loisirs	
	Animation Loisirs (fêtes et cérémonies)	200€
	Taxi Collectif (Animations Loisirs)	340€
	Club des aînés Chemiré génération mouvement	150€
	ACSCEC (Chapelle d'Etival)	50€
	Association Charnie Rando	25€
	Les Ateliers de l'histoire de la Charnie	25€
	Association Charnie Environnement	25€
	Gaule de Joué	80€
	Société Musicale de Loué	100€
	Association pour le don du sang	25€
	Ligue contre le cancer	25€
	Association Sportive Hirondelles (Collège)	
	Collège Bellevue-Foyer	60 €
	Ecole publique de Loué	20 €/enfant suivant demande
	Ecole privée de Loué	20 €/enfant suivant demande
	Collège Saint Michel	20 €/enfant suivant demande
	Association Sportive Saint Michel	20 €/enfant suivant demande
	Centre de formation des apprentis	20 €/enfant suivant demande
	Une subvention de 20€ par élève, habitant la comm	nune est accordée aux

établissements et associations qui en font la demande à l'occasion d'activités pédagogiques.

2018-01-d2

#### Participation aux frais de fonctionnement de l'école Saint Exupéry de Sablé sur Sarthe

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles, adressé par la Mairie de Sablé sur Sarthe.

La participation demandée est de 528.60 € pour un enfant de Chemiré scolarisé à l'école Saint Exupéry. Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour régler cette somme.

2018-01-d3

#### Création d'un plancher en bois à la Chapelle d'Etival en Charnie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise Toqué pour la réalisation à la Chapelle d'Etival en Charnie, d'un plancher bois en châtaignier sur un support de plots plastique et gravillons.

Le devis d'un montant de 9 969.85 € HT soit 11 963.82 € TTC sera imputé en investissement au compte 21318 opération 61.

2018-01-d4

#### Subvention de l'ACSCEC pour la réalisation d'un plancher bois à la Chapelle d'Etival

A la demande de l'Association Culturelle pour la Sauvegarde de la Chapelle d'Etival en Charnie, le conseil municipal a décidé de faire réaliser un plancher bois à la Chapelle d'Etival. L'Association versera une participation de de 9 969.85 €.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à émettre un titre d'un montant de 9 969.85 € à l'ordre de l'Association Culturelle pour la Sauvegarde de la Chapelle d'Etival en Charnie, et imputera la somme au compte 1328.

# Remboursement de l'aide de la DRAC pour les travaux de restauration des peintures de la Chapelle d'Etival

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, dans lequel Madame la Directrice demande le remboursement de l'aide de 10 820€ versée à la commune en 2011 en vue des travaux de restauration des peintures et enduits de l'abside de la Chapelle d'Etival en Charnie.

Ces travaux n'ayant pas été réalisés, le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour rembourser la somme de 10 820 € HT dès réception du titre qui sera émis par la Direction Régionale des Finances Publiques.

2018-01-d6

#### Demande d'une aide de la DRAC pour les travaux de couverture de la Chapelle d'Etival

Monsieur le Maire rappelle qu'il est urgent de faire réaliser les travaux de réfection de la couverture de la Chapelle d'Etival en Charnie coté absidiole (versant Est). Ce projet a été validé lors de la réunion du 28 avril 2017.

Le Conseil Municipal maintien la décision de faire réaliser les travaux, renouvelle la demande d'aide auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire et valide le plan de financement suivant :

<u>Dépenses</u>	13 114.23 € HT
Réfection de la couverture	1 906.56 € HT
Branchement des eaux pluviales	
TOTAL	15 020.79 € HT
Recettes	
Aide de la DRAC 20%	3 004.16 €
Aide du Département de la Sarthe 20%	3 004.16 €
Aide de la Région Pays de la Loire 20%	3 004.16 €
Financement de la commune 40%	6 008.31 €
TOTAL	15 020.79 €

2018-01-d7

## Modification des statuts de la Communauté de Communes LOUE-BRULON-NOYEN Le Conseil Municipal.

ACCEPTE à l'unanimité la modification des statuts sur la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement »,

2018-01-d8

#### Déclaration Préalable pour coupe ou abattage d'arbres

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la construction de la future salle communale, il est nécessaire de faire déplacer la ligne haute tension, afin que celle-ci ne surplombe pas la salle.

L'entreprise chargée du projet indique qu'il sera nécessaire d'élaguer voir même d'abattre les 2 arbres situés sur le terrain de jeux.

Le conseil municipal demande que toutes les solutions soient étudiées pour éviter l'abattage des arbres.

Mais le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la demande de déclaration préalable en vue de l'abattage d'un arbre voir deux en cas de nécessité absolue.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h

Vu pour affichage Le Maire